Procès-Verbal
Commission Régionale des Délégations

Réunion du Lundi 23 Novembre 2026

Président : M. LONGERE Pierre
Présents : MM. HERMEL Jean-Pierre, BESSON Bernard

RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

M. BESSON Bernard
Téléphone: 06-32-82-99-16
Mail: lraf.ooluneoosoleil@gmail.com

IMPORTANT

PORT D'UN BRASSARD PAR LES EDUCATEURS : (cf. article 4 du statut régional des éducateurs et des entraineurs du football)

Sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraineurs de Football (CRSEEF) et dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, l'obligation du port d'un brassard par les éducateurs des équipes est reconduite pour cette saison.

A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal), l'éducateur en charge de l'équipe soumise à obligation devra être présent sur le banc de touche, porter obligatoirement de manière visible un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc permettant ainsi son identification.

Ces brassards sont à prévoir par le club pour ses équipes concernées.

En cas de non-port du brassard par l'éducateur, la C.R.S.E.E.F transmettra le dossier à la PMS pour suite de donner (sanction financière).

CARTONS BLANCS

Consultez les protocoles régionaux (exclusions temporaires, contestations du banc et exclusions temporaires du capitaine) en vigueur dès le début de cette saison 2026/2027 en suivant ce lien :

https://laurafoot.fff.fr/simple/les-reglements-de-la-laurafoot/

RAPPELS IMPORTANTS A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX ET FEDERAUX

La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels

agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves), les Délégués doivent informer la permanence sportive (voir sur le site internet de la Ligue).

Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre.

Heure d'arrivée : 01h30 avant le coup d'envoi pour les championnats régionaux. A l'arrivée au stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et la mettre en marche.
Rapport d'absence FMI : Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.
Banc Délégué : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.
Nom de l'Observateur d'Arbitre : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le rapport.
Indisponibilités : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

COURRIERS RECUS

FFF : Réunion des responsables régionaux le 15 décembre 2026 à la FFF.
FFF : Candidatures LFP. Noté.
FFF : Suite webinaire du 09 Novembre : Support face aux évolutions de » la FMI.Noté.

Pierre LONGERE,

Président de la Commission

Jean-Pierre HERMEL,

Secrétaire de séance